

Les agences locales de l'énergie finistériennes

HEOL

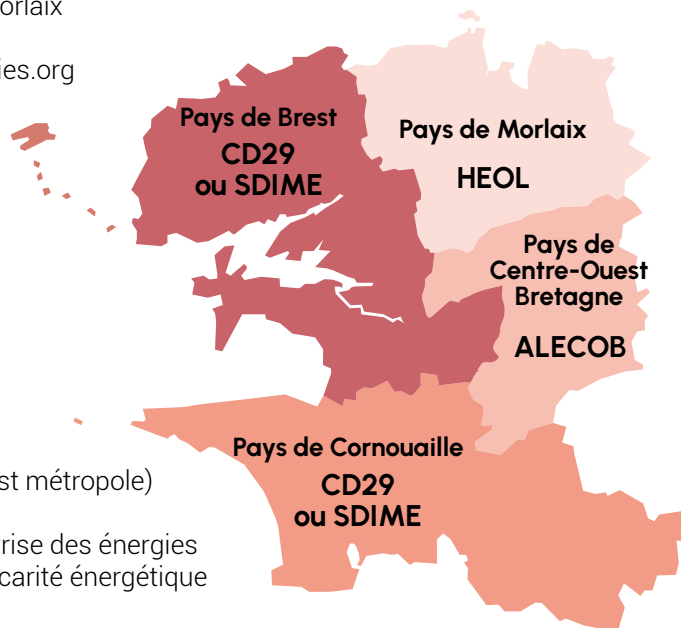
Agence locale de l'énergie
et du climat du Pays de Morlaix
47 rue de Brest - 29600 Morlaix
Tél : 02 98 15 18 08
Mél : contact@heol-energies.org

ALECOB

Agence locale de l'énergie
du Centre-Ouest Bretagne
10 boulevard Jean Moulin
29270 Carhaix-Plouguer
Tél : 02 98 99 27 80
Mél : contact@alecob.org

SDIME ou CD29

Pays de Cornouaille
et Pays de Brest (hors Brest métropole)
Service départemental
d'intervention pour la maîtrise des énergies
Mission lutte contre la précarité énergétique
Tél : 02 98 76 24 05
Mél : mlpe@finistere.fr



Contact

Département du Finistère

Direction de l'emploi, l'insertion et le logement
Mission lutte contre la précarité énergétique
32 boulevard Duplex - CS 29029 - 29196 Quimper Cedex
Tél : 02 98 76 24 05
Mél : mlpe@finistere.fr



www.finistere.fr



La visite eau-énergie

Un outil de lutte contre la précarité énergétique



Information à l'usage des professionnels

SLIME

Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique

Cler
solutions
Filière du Réseau Cler

CEE
Les certificats
d'économies
d'énergie

heol
Agence locale de l'énergie
et du climat du Pays de Morlaix

ALECOB



LA VISITE EAU-ÉNERGIE

Une personne en situation de précarité énergétique éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer d'énergie nécessaire pour satisfaire ses besoins élémentaires en raison de ressources ou de conditions d'habitat inadaptées. Selon la loi Grenelle 2, 52 000 ménages finistériens sont potentiellement concernés.

Le Département du Finistère finance des visites à domicile réalisées par les agences locales de l'énergie et par des agents du Département pour permettre aux ménages de repérer les causes d'inconfort, de restriction de chauffage ou de surconsommation sur lesquelles agir. Des aides, financières ou d'accompagnement, ont été développées pour ces différents volets.

À qui s'adresse la visite eau-énergie ?

AUX LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS FINISTÉRIENS*

- Qui rencontrent régulièrement des difficultés pour payer leurs factures d'eau et d'énergie.
- Qui constatent des consommations d'eau et d'énergie inhabituelles ou incohérentes.
- Qui limitent leur consommations de chauffage par souci d'économie ou parce qu'ils n'arrivent pas à chauffer leur logement.

En quoi consiste la visite eau-énergie ?

- Un diagnostic technique gratuit réalisé à domicile par des professionnels.
- Des petits équipements remis gracieusement pour aider les ménages à réduire leurs consommations d'eau et d'énergie.
- Des astuces et des conseils personnalisés.
- Une orientation vers des solutions durables et adaptées.

Comment procéder ?

- Je m'assure de l'éligibilité du ménage en vérifiant que ses ressources n'excèdent pas le plafond de ressources très modestes de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).
- Je complète la fiche d'orientation disponible sur l'intranet départemental, ou sur l'espace collaboratif (avec le consentement du ménage).
- Je transmets la fiche complétée à la Mission lutte contre la précarité énergétique : mlpe@finistere.fr avec les factures d'eau et d'énergie disponibles.
- La Mission lutte contre la précarité énergétique ventilerait ensuite la demande en direction de l'agence locale de l'énergie ou du chargé de visite, agent du Département selon le territoire concerné. Une prise de contact avec le ménage sera effectuée rapidement pour organiser la visite.

Le service départemental d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SDIME) s'inscrit dans un programme national porté par Cler Solutions et cofinancé par le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Il organise un processus en trois étapes : un repérage des ménages exposés, un diagnostic socio-technique à domicile, une orientation vers des solutions appropriées proposées par les acteurs du territoire.

Les critères d'éligibilité

La visite eau-énergie s'adresse aux ménages dont les ressources sont inférieures ou égales au plafond de ressources de l'Agence nationale de l'Anah, correspondant aux ménages aux revenus très modestes.

Composition du foyer	1	2	3	4	5	Personne supplémentaire
Ressources annuelles	17 363 €	25 393 €	30 540 €	35 676 €	40 835 €	5 131 €

L'Aide à la Maîtrise et aux Économies d'Énergies - AMÉE

Des aides financières existent pour mettre en œuvre les préconisations formulées à l'issue de la visite eau-énergie.

Nature des dépenses concernées et montants des aides :

- Travaux : dépenses plafonnées à hauteur de 2 000 €. Dans la mesure du possible, il est préconisé que ces aides soient réalisées par des partenaires relevant du champ de l'insertion (compagnons bâtisseurs, entreprises d'insertion, ateliers d'insertion, chantiers...).
- Achat d'électroménager (réfrigérateur, congélateur, lave-linge...) et /ou d'équipement suite aux visites eau-énergie (VEE) : dépenses plafonnées à hauteur de 450 €.

Selon les situations, d'autres aides aux travaux d'amélioration des logements existent. Renseignements sur le site de France Renov' : <https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller>

* Dispositif hors Brest métropole